



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



Depuis quelques mois, la planète est ravagée par un virus qui, jour après jour, gagne du terrain. Nous avons la chance d'habiter une partie du globe qui aura été touchée après bien d'autres, le Québec ayant été frappé il y a seulement quelques semaines. Cela permet aux autorités gouvernementales de tirer des leçons de ce qui s'est fait de bon et de moins bon ailleurs et d'ajuster les directives et actions en conséquence.

La Direction de la santé publique et le Gouvernement ont les choses bien en mains et prennent les bonnes décisions au bon moment. Au cours des dernières semaines, nombre de consignes ont été données et il importe de continuer à les suivre rigoureusement. La vitesse à laquelle nous retomberons sur nos pieds et l'ampleur des dommages que nous subirons dépendent, en grande partie, de notre discipline collective. Les directives sont simples et claires : se laver fréquemment les mains, limiter les déplacements au strict nécessaire (dans la mesure où vous n'êtes pas confiné évidemment, auquel cas aucun déplacement n'est acceptable) et respecter les mesures de distanciation physique lorsqu'on doit absolument sortir de chez soi. J'ajouterai ne pas baisser la garde. Aucun relâchement jusqu'à ce tout cela soit derrière nous. Ce sera assurément long et certainement pénible, mais jamais autant que si nous manquons collectivement de rigueur et de persévérance.

L'arrivée du printemps aura sur tous un effet bénéfique et remontera, à coup sûr, le moral de plusieurs. Cela dit, je vous invite à la prudence et à la retenue. L'heure est grave. Il sera tentant de multiplier les sorties et profiter du retour des beaux jours pour se promener. Si rabat-joie soit mon propos, le principe de base demeure. Protégez-vous et protégez les autres en restant chez vous. Prendre l'air peut se faire chez soi pour la majorité. Il est impératif que les rues ne deviennent pas un lieu de rapprochement. Il ne faut pas y déplacer le problème. Plus il y aura de piétons et de cyclistes dans les rues, moins bien sera contrôlée la propagation du virus et les autorités devront alors éventuellement prendre les mesures en conséquence. Nous sommes en effet au point où le bien-être collectif doit passer avant les libertés individuelles. Évitions-nous cela en restant chacun chez soi autant que possible.

Je suis confiant que collectivement nous saurons prendre nos responsabilités et traverser cette crise. Séparés physiquement pour un temps, mais plus unis que jamais de cœur et d'esprit, nous saurons consentir aujourd'hui les efforts nécessaires et faire le sacrifice de profits immédiats en faveur de l'intérêt collectif à long terme.

Prenons soin les uns des autres. Nous en sortirons plus forts.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

ABONNEZ-VOUS AUX ALERTES CITOYENNES VIA NOTRE SITE WEB

La Ville tient à vous rappeler qu'il est très important que les citoyens s'inscrivent aux Alertes citoyennes afin d'être alertés et informés de tout événement se déroulant sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Pour vous inscrire, vous devez vous rendre au <http://alertes.vsad.ca> et remplir le formulaire.



RESTEZ BRANCHÉ AVEC
LA VILLE DE SAINT-
AUGUSTIN-DE-
DESMAURES



COURRIEL



SMS

S'INSCRIRE

Tous les services seront fermés le vendredi 10 avril et le lundi 13 avril. Joyeuses Pâques à tous !

Les bureaux administratifs sont fermés à la population. Vous pouvez nous joindre par courriel (info@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

••• Pour toute urgence en travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !



@VSADofficiel
@VSADcomplexesportif



@VSADofficiel

COVID-19

RAPPEL DES MESURES PRISES PAR LA VILLE

Nous vous rappelons que nos bureaux sont fermés à la population afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19 ainsi que pour respecter les consignes gouvernementales en cette période d'urgence sanitaire.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures maintiendra en tout temps ses services essentiels comme les collectes des matières résiduelles, l'accès à l'eau potable, l'entretien des routes et des infrastructures municipales et les services d'urgence.

Elle rappelle à ses citoyens, la fermeture de ses installations au public et les invite à utiliser les services en ligne et à adresser leurs questions par courriel (info@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-2955. Pour rejoindre nos différents services : tresorerie@vsad.ca, urbanisme@vsad.ca, travauxpublics@vsad.ca, greffe@vsad.ca. Pour une urgence en travaux publics, composez le numéro 418 929-0781. Notons que la Ville a pris la décision de fermer jusqu'à nouvel ordre ses installations de loisirs et tous ses parcs. Toutes les activités sont par conséquent suspendues et tous les prêts à la bibliothèque seront prolongés automatiquement jusqu'à la réouverture de la bibliothèque.

Les séances du conseil sont webdiffusées en direct via la page Facebook @VSADofficiel. Les prochaines séances du conseil se dérouleront aux dates prévues soit les 7 et 21 avril prochains à 19 h 30. Il est également possible de les visionner dès le lendemain en différé sur le www.vsad.ca/webdiffusion. Les questions pourront être adressées à M. le Maire dans la section commentaire de la webdiffusion via Facebook, et ce, au début et à la fin de la séance.

Dans la foulée des mesures exceptionnelles prises, le versement des taxes prévu le 24 avril est reporté au 16 octobre 2020. Cette mesure a pour conséquence de laisser plus de liquidités à court terme dans les poches des contribuables en étalant les paiements sur une plus longue période. La Ville souhaite aider les citoyens et entreprises en cette période difficile pour tous.

CHÈQUES POSTDATÉS

Si vous nous avez transmis des chèques postdatés pour vos versements de taxes, ils seront encaissés aux dates prévues, sauf pour celui du 24 avril qui sera encaissé le 16 octobre. Vous n'avez pas besoin de nous transmettre un nouveau chèque postdaté.

PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES PROGRAMMÉS

Si vous avez déjà programmé électroniquement votre paiement pour le 24 avril auprès de votre institution financière, il est de votre responsabilité de le supprimer et de programmer celui du 16 octobre. Pour toute question technique, veuillez vous référer à votre institution financière. Il est à noter qu'aucun nouveau compte de taxes ne sera émis à la suite de cette mesure exceptionnelle. Le coupon du versement du 24 avril pourra être utilisé pour celui du 16 octobre.

Rappelons que la Ville suit les recommandations gouvernementales, les directives de la Direction régionale de la santé publique de la Capitale-Nationale et est en contact quotidien avec le bureau de la sécurité civile de la Ville de Québec.

Si un citoyen présente des symptômes associés à la COVID-19, il doit joindre le 1 877 644-4545. Pour en savoir plus, consultez le www.vsad.ca/covid-19.



UN SOUTIEN AU
DE VOTRE QUOTIDIEN

COVID-19 : COMMENT NOUS AIDER À AIDER ?

En ces temps de crise, nous sommes fiers de pouvoir maintenir nos services de Popote-roulante et d'Accompagnement-transport bénévole et heureusement, notre banque de bénévoles est suffisante considérant que la majorité des rendez-vous médicaux non-essentiels ont été annulés.

Nous recevons déjà des demandes d'aide alimentaire par des familles qui ont perdu leurs revenus et nous sommes conscients que ce n'est que le début... En période de pandémie, vous comprendrez que la manipulation de denrées n'est pas souhaitable et que pour assurer la sécurité de nos employées et des bénéficiaires, nous devons limiter les contacts et les risques de contamination.

Dans ces circonstances, la meilleure façon de nous aider à aider ces familles est de nous faire un don en argent pour leur offrir des bons d'achats leur permettant de se procurer les effets dont ils ont besoin dans les épiceries et les pharmacies de notre communauté. Merci à l'avance de faire suivre votre don à :

**Présence-Famille St-Augustin,
390, route 138, C.P. 28
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1V9**

Nous émettrons des reçus fiscaux pour tout don de plus de 20 \$ aux personnes qui en feront la demande.

Solange Gauvin, présidente

Téléphone : (418) 878-3811

Courriel : presence-famille@videotron.ca

Nous pouvons recevoir vos dons en ligne, visitez le presencefamille.org.

Suite à l'annonce du gouvernement provincial,
la friperie se voit dans l'obligation de
cesser la collecte de dons temporairement.

(En espérant que vous puissiez garder un petit espace
pour les entreposer d'ici la reprise de nos activités.
Votre générosité est précieuse pour venir en aide
à la communauté!)

Merci de votre collaboration.
Nous vous tiendrons au courant
de toute évolution de la situation.



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



AVRIL

L	M	M	J	V
		1 	2 	3
6 	7 	8 	9 	10
13 	14 	15 	16 	17
20 	21 	22 	23 	24
27 	28 	29 	30 	

MAI

L	M	M	J	V
				1
4 	5 	6 	7 	8
11 	12 	13 	14 	15
18 	19 	20 	21 	22
25 	26 	27 	28 	29

Ordures

Collecte **hebdomadaire** à compter du 13 avril.

Recyclage

La collecte se poursuit toutes les semaines.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants et des appareils au fréon : 12 mai 2020
Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 p. 5406 ou sur notre site Internet dans la section *Nous joindre* avant le lundi le 11 mai midi.
Si votre bac n'a pas été ramassé, laissez-le en place jusqu'au lendemain, car le fournisseur pourrait repasser.

Ordures

La collecte des résidus verts devrait se faire du 27 avril au 21 mai.

ÉCOCENTRES

Les écocentres sont fermés pour une durée indéterminée. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demande votre collaboration pour conserver de façon temporaire vos matériaux et matières non-acceptées dans les bacs roulants, notamment les résidus domestiques dangereux. Vous pourrez en disposer convenablement lorsque la situation sera rétablie.



Changement de la journée de collecte pour les matières recyclables – chargement avant Commercial – Industriel – Multilogement

Prendre note que la journée de la levée des matières recyclables sera le mercredi au lieu du jeudi, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Pour toute question, veuillez communiquer avec Karine Perron, technicienne en environnement et salubrité au 418 878-VSAD poste 5408 ou au 418 928-6628.

ABRI D'HIVER

En vertu du Règlement de zonage municipale 480-85, vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour démonter votre abri d'auto d'hiver.

RÉCLAMATION POUR BRIS LORS D'OPÉRATION DÉNEIGEMENT

Nous vous rappelons que tout au long de l'hiver, lors des opérations déneigement de la ville, de la neige a pu être soufflée sur les terrains avoisinants, lorsque la configuration du terrain le permettait. En effet, la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités de projeter la neige qui recouvre la voie publique sur les terrains privés contigus. La Ville agit avec prudence et diligence à cet égard et elle ne peut pas être tenue responsable des bris si elle n'a commis ni faute ni négligence.

Cependant, malgré toutes les précautions prises lors des opérations déneigement, il se peut que des biens aient été endommagés. Si une telle situation vous concerne, vous pouvez présenter une réclamation détaillée (photos avant-après si possible, moyens de protection utilisés, soumissions ou factures de réparation) auprès du Service des travaux publics à l'adresse courriel : travauxpublics@vsad.ca.

Toute réclamation concernant un bris survenu à l'occasion du déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 doit être soumise au plus tard le **1^{er} juin 2020**. Aucune réclamation ne sera retenue après cette date.

NIDS-DE-POULE

Les citoyens sont invités à signaler tout nid-de-poule sur le territoire de la ville auprès du Service des travaux publics. La Ville procèdera avec diligence afin de réparer le tout.



Concernant tout incident qui pourrait survenir en lien avec la présence d'un nid-de-poule sur la chaussée, nous reproduisons l'article 604.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

La municipalité n'est pas responsable du préjudice causé par la présence d'un objet sur la chaussée ou sur une voie piétonnière ou cyclable.

Elle n'est pas non plus responsable des dommages causés par l'état de la chaussée ou de la voie cyclable aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule.

INFO-TRAVAUX



CENTRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST

Dans le Mot du Maire du mois dernier, M. Juneau vous a annoncé que le contrat de la démolition et de la construction du nouveau centre a été octroyé à RONAM.

Les travaux ont débuté le 16 mars, mais ont dû être arrêtés le 24 mars dernier afin de respecter les consignes gouvernementales à propos des services essentiels afin de diminuer les risques de propagation de la COVID-19. L'entrepreneur demeure en tout temps responsable du site. Un périmètre de sécurité a été érigé.

Lorsque les travaux pourront reprendre, Ronam poursuivra les travaux de démolition. Ces travaux seront effectués selon le respect des procédures de désamiantage tel que prescrit par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Une partie de la section nord du bâtiment sera conservée tandis que la partie sud du bâtiment sera démolie. Comme il s'agit d'un projet en mode clé en main, démolition – conception – construction, l'entrepreneur est en mesure de débuter les travaux de démolition tout en procédant à l'élaboration des plans selon le programme fonctionnel et technique.



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES REPORTÉES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'en raison de la pandémie de la Covid-19, les assemblées publiques de consultations prévues pour être tenues lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 7 avril 2020 à 19 h 30 concernant les demandes de dérogations mineures suivantes sont suspendues :

- 200, rue de Sydney (projetée);
- 245, rue de Singapour (projeté);
- 276, 4^e Rang Est.

Un nouvel avis public annonçant la tenue des assemblées sera donné après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 3 avril 2020

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2020-620

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 mars 2020 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2020-612 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2019-610 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

L'objet de ce règlement vise à corriger les annexes G concernant les cours aquatiques et K concernant la location de piscine et remplacer l'annexe L relativement aux activités de loisirs.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site Internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 3 avril 2020

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca

Besoin d'un nouveau défi ?

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Afin de bien servir les citoyens, la Ville a besoin de personnel qualifié et dédié.

- Plusieurs postes étudiants sont disponibles pour la période estivale

www.VSAD.ca



Service des ressources humaines | rh@vsad.ca

Pour toute question concernant ce bottin, communiquez avec le Service des loisirs au 418 878-5473, poste 5800 ou loisirs@vsad.ca.



Bottin des ressources Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

ORGANISMES			
	Coordonnées	Coûts/ type de service	Informations supplémentaires
Aide-Communautaire	211	Information sur les services communautaires, publics et parapublics dans la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches	
CLSC L'Ancienne-Lorette et Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	418 651-2572	Soutien à domicile, soins infirmiers, consultation avec un travailleur social, etc.	
Gouvernement du Québec COVID-19	418 644-4545	Informations et protocole	Si vous présentez des symptômes ou avez besoin d'informations sur la COVID-19
Info-Santé	811	Service de consultation d'une infirmière en cas de problème de santé non urgent.	Ligne pour la COVID-19 418 644-4545 Ou 1-877-644-4545
Page Facebook d'aide aux commissions	Page Facebook d'aide aux commissions/livraison ville de Québec	Livraison d'épicerie et autres courses urgentes. La rémunération est à la discrétion du client.	Les commandes se font via le service Messenger de la page, par courriel aide_livraison@hotmail.com ou par téléphone au 581 990-1605
Présence-Famille	418 878-3811	Aide alimentaire, cuisine dépannage, transport pour rendez-vous médicaux essentiels	Il est aussi possible de faire des dons pour aider l'organisme.
Service Canada	1-800-808-6352	Service d'information téléphonique sur l'assurance-emploi	
St-Vincent-de-Paul de Saint-Augustin-de-Desmaures	418 809-7787	Aide alimentaire, aide au logement, aide aux besoins de base.	